

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013**

N°3 :

OBJET : Point administratif et financier

Présents :

Conseil général du Doubs

- M. Claude JEANNEROT, Président
- M. Rémy NAPPEY, Vice-Président

Etat

- M. Stéphane FRATACCI, Préfet de Franche-Comté
- Mme Claire CHATON-AUBEY, Directrice Régionale par intérim des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil régional de Franche-Comté

- Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente
- M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville de Besançon

- M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Conseiller Municipal

Ville d'Arc et Senans

- M. Jacques MAURICE, Maire

Electricité de France

- M. Jean-Christophe DURAND

Personnalités qualifiées

- M. Daniel BOUCON
- M. François FAVORY
- M. Michel ROIGNOT, Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche

Représentants du personnel

- Mme Nathalie DURAND-BRETON, responsable Librairie boutique

- M. Jean GLASSON, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

- M. Antoine BREHARD a donné un pouvoir non nominatif
- M. Jacques BREUIL a donné pouvoir à M. Claude JEANNEROT
- M. Jean-Pierre GURTNER a donné un pouvoir non nominatif
- M. Claude JOURDANT a donné pouvoir à M. Jacques MAURICE
- M. Francesco SCANDELLA a donné pouvoir à Mme Nathalie DURAND-BRETON

Absents excusés :

- Mme Zsuzsanna BERI, Cheffe du Service des Affaires Culturelles du Canton de Neuchâtel
- M. Noël GAUTHIER, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Jean-Michel LENIAUD, Universitaire
- M. Patrick RONOT, Conseiller général du Doubs

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

I. Renouvellement de la ligne de trésorerie pour 2014.

Une ligne de trésorerie avait été souscrite en 2013 par l'EPCC pour un montant de 350 000 €. Le contrat passé arrivant à échéance, une consultation doit être lancée pour permettre à l'établissement de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie pour l'année 2014, pour un montant de 350 000 €.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Les critères de sélection des offres par ordre de priorité seront les suivants :

- Les conditions financières proposées (marges, index, calculs des intérêts, commissions éventuelles).
- La valeur technique de chaque offre et la souplesse d'utilisation de la ligne de trésorerie (gestion dématérialisée pour effectuer des tirages/remboursements, suivi interactif des mouvements...).

II. Conventions de partenariat et de mise à disposition de personnels

La convention a pour objet de déterminer les actions de partenariat menées par l'EPCC et le Département du Doubs dans le domaine des jardins, qui engendrera la mise à disposition de personnels notamment pour les jardins de la Ferme de Flagey (conventions jointes en annexe au rapport).

III. Renouvellement de la subvention à l'association du personnel.

L'accord du Conseil d'Administration est sollicité pour que l'EPCC Saline Royale renouvelle le versement annuel d'une subvention de 4 500 € à l'association du personnel Pacifère pour permettre la réalisation de l'arbre de Noël pour les enfants et d'un pot de fin d'année pour les salariés.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice à procéder au renouvellement et à l'utilisation d'une ligne de trésorerie concernant l'année 2014 pour un montant de 350 000 € après mise en concurrence d'établissements bancaires, sur la base des critères de jugements tels que définis supra ; de valider la convention de partenariat entre l'EPCC et le Département du Doubs dans le domaine des jardins, ainsi que les conventions de mise à disposition de personnels ; d'autoriser la Direction à signer et mettre en application les conventions sus nommées telles que jointes en annexe au rapport et d'approuver le versement d'une subvention annuelle, à hauteur de 4 500 €, pour l'arbre de Noël des enfants et le pot de fin d'année des salariés de l'EPCC.

Vote à main levée

Membres : 18

Pour : 18

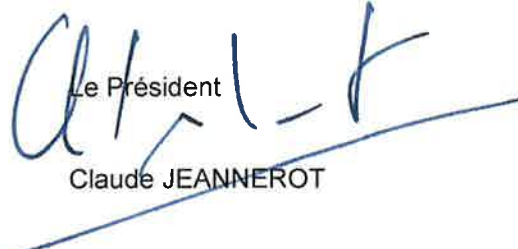
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR VOTE

AUTORISE à l'unanimité la Directrice à procéder au renouvellement et à l'utilisation d'une ligne de trésorerie concernant l'année 2014 pour un montant de 350 000 € après mise en concurrence d'établissements bancaires, sur la base des critères de jugements tels que définis supra.

VALIDE à l'unanimité la convention de partenariat entre l'EPCC et le Département du Doubs dans le domaine des jardins, ainsi que les conventions de mise à disposition de personnels.

AUTORISE à l'unanimité la Direction à signer et mettre en application les conventions sus nommées telles que jointes en annexe au rapport.

APPROUVE à l'unanimité le versement d'une subvention annuelle à l'association du personnel Pacifère, à hauteur de 4 500 €, pour l'arbre de Noël des enfants et le pot de fin d'année des salariés de l'EPCC.


Le Président
Claude JEANNEROT

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 13.02.14
Et de la publication le : 13.02.14

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 13 FEV. 2014